

Le référendum sur la constitution européenne : vers un remake du vote à Maastricht ?

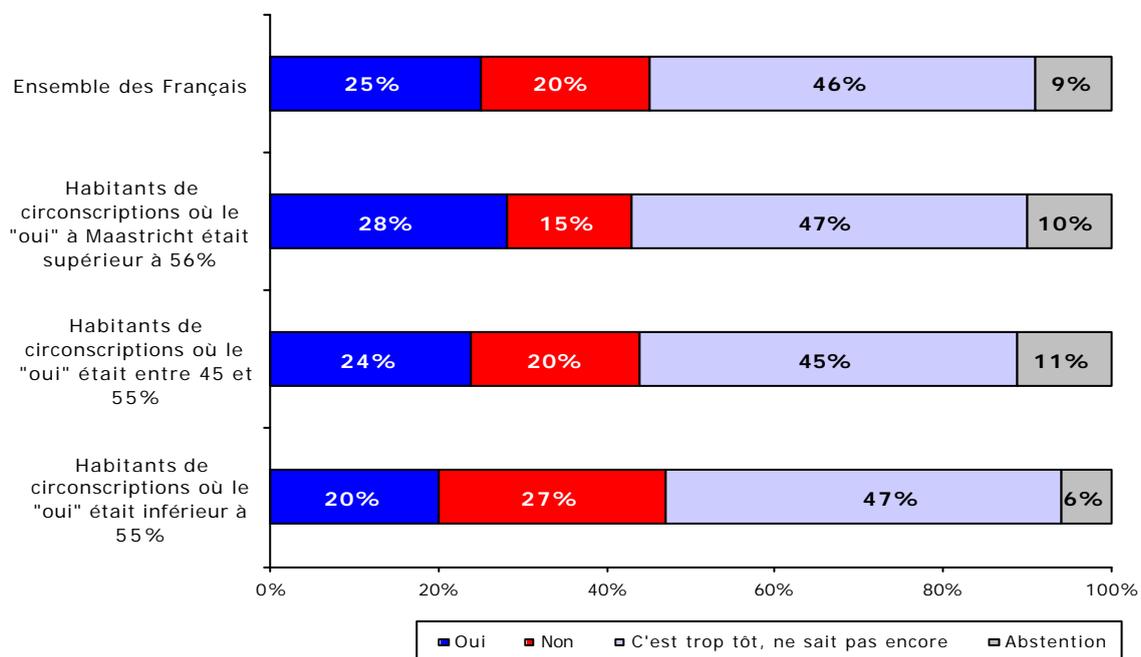
Similitudes et différences avec le référendum de Maastricht.

Il est aujourd'hui tentant de faire un parallèle entre la campagne référendaire sur la constitution européenne et le vote sur le traité de Maastricht de 1992. Les similitudes existent en effet. Tout d'abord sur la forme : il s'agit dans les deux cas d'un référendum ; mais aussi sur le fond : ces deux consultations portent sur la question européenne et constituent une étape importante de la construction européenne. Autre parallèle, et non des moindres, des lignes de fracture au sein de chaque famille politique sont apparues dans le cadre de ces deux campagnes et la principale grille de lecture n'oppose pas, pour une fois, la gauche à la droite comme c'est traditionnellement le cas lors des autres élections.

Pour autant, plaquer l'analyse du vote à Maastricht pour essayer d'anticiper l'issue de la consultation actuelle comporte certaines limites et serait assez réducteur. Il existe tout d'abord des différences profondes entre la situation politique de 2005 et celle de 1992. Premièrement, la construction européenne a franchi plusieurs étapes décisives en 13 ans (symbolisées notamment par la mise en circulation de l'euro et l'intégration de 10 nouveaux pays en 2004), ce qui a modifié sensiblement le rapport des Français à l'Europe et a accrédité l'idée qu'il était aujourd'hui impossible de revenir en arrière. C'est là une première différence majeure. Les « euro-sceptiques » l'ont d'ailleurs bien compris puisqu'ils appellent de leurs vœux et ne s'opposent plus frontalement à la construction européenne. Seconde différence de taille, alors qu'en 1992, la gauche était au pouvoir c'est aujourd'hui la droite qui est aux responsabilités. Ceci est loin d'être anodin. En effet, lors du traité de Maastricht, une partie de la droite, emmenée par le tandem Pasqua-Séguin, avait pu structurer une dynamique du « non » en faisant voter à la fois contre Maastricht mais aussi contre François Mitterrand. Une telle campagne émanant de certaines figures du parti de droite majoritaire est aujourd'hui improbable. Voter « non » reviendrait de fait à désavouer le premier Ministre mais aussi et surtout le Président de la République, fortement impliqué sur cette question. Dans cette configuration, on comprend que le « non » de droite soit essentiellement porté par Philippe de Villiers, personnalité n'appartenant pas à l'UMP. On comprend également dans ce contexte qu'une dynamique du « non » soit en train de se développer à gauche (comme en témoignent notamment les scores des référendums internes au PS et chez les Verts ou le « non » massif de la CGT). Ces sympathisants et militants de gauche peuvent ainsi dans un même mouvement s'opposer au libéralisme au plan européen et au plan intérieur, possibilité qui ne leur était pas offerte en 1992.

Enfin, au-delà des différences existant entre la configuration politique actuelle et celle prévalant au moment de Maastricht, un autre élément doit être pris en compte dans l'analyse. Un récent sondage Ifop pour le JDD (réalisé les 3 et 4 février dernier) indiquait en effet que 46 % des électeurs se déclaraient aujourd'hui indécis (ce à quoi on peut également ajouter les 9 % ayant l'intention de s'abstenir). Alors que la campagne débute tout juste, les jeux sont donc des plus ouverts et ce d'autant plus que le taux d'indécis est également réparti entre les circonscriptions ayant très largement voté pour le « oui » à Maastricht et celles ayant voté massivement en faveur du « non ».

Février 2005 : Les intentions de vote au référendum sur la Constitution Européenne : une abstention bien répartie sur le territoire



Si, dans les intentions de vote d'aujourd'hui, on retrouve bien dans l'ensemble les mêmes logiques territoriales que celles apparues lors de Maastricht, les intentions de vote pour le « non » passant par exemple de 15 % dans les circonscriptions les plus favorables à Maastricht à 27 % dans celles où le « non » l'avait emporté à l'époque, chacun des deux camps va néanmoins devoir travailler d'arrache-pied pour mobiliser son électorat potentiel qui demeure relativement indécis. Encore faudra-t-il mettre en avant les bons arguments adaptés à chaque segment de l'électorat.

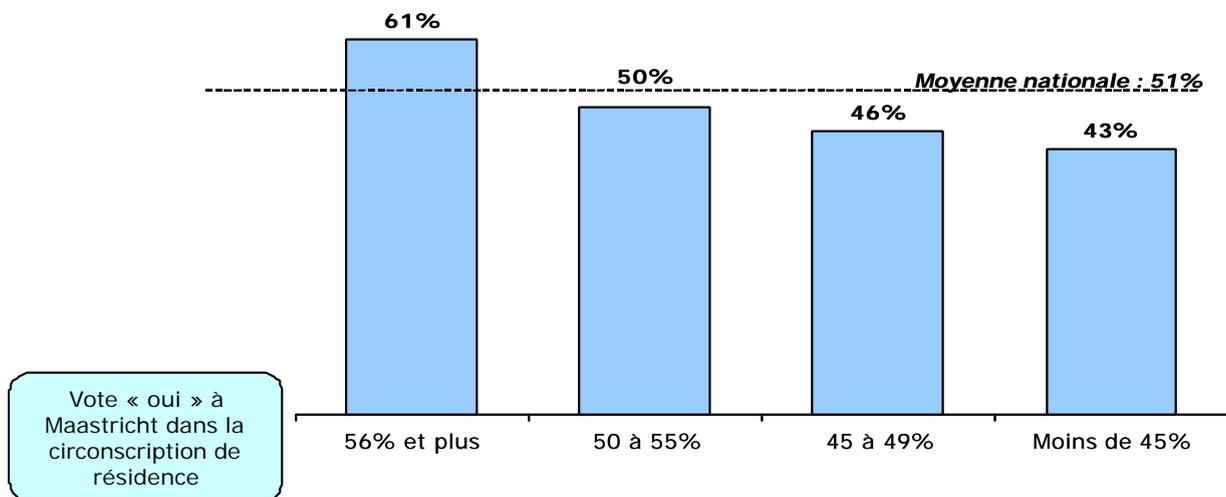
Un « oui » homogène face à la polyphonie des « non »

Interrogés sur les éléments motivant leur choix pour le référendum, les partisans déclarés du « oui », qu'ils soient de droite ou de gauche, citent dans les mêmes proportions « l'importance pour l'Europe de se doter d'une constitution » (69 % à gauche et 71 % à droite), « le contenu même de la constitution » (63 % et 64 %) et « l'avancement actuel de la construction européenne » (64 % et 62 %). Tout au plus, observe-t-on une résurgence des réflexes partisans dans le poids accordé à « l'action du Président de la République ». La frange légitimiste de l'électorat de droite le mentionne à 46 %, ce qui n'est pas négligeable, contre 22 % seulement pour les sympathisants de gauche.

Le camp du « oui » apparaît donc aujourd'hui très homogène dans ses motivations. Celles-ci renvoient par ailleurs essentiellement à l'enjeu européen lui-même et s'inscrivent dans un mouvement profond et ancien de soutien résolu à la construction européenne. Comme le montre le graphique suivant, c'est en effet dans les circonscriptions ayant le plus voté en faveur du Traité de Maastricht que l'importance pour l'Europe de se doter d'une constitution est le plus fortement ressentie.

L'importance pour l'Europe de se doter d'une constitution : un argument qui porte principalement dans les zones ayant fortement voté « oui » à Maastricht

% de réponse « Va compter beaucoup dans mon vote »



Le camp du non, à l'inverse, s'affiche comme beaucoup plus hétérogène dans ses arguments. Les sympathisants de « gauche » opposés au projet de constitution évoquent en premier lieu « la crainte d'une Europe trop libérale » (73 %), « la situation économique et sociale de la France » (63 %) puis « le contenu de la constitution » (53 %). De leur côté, les partisans du « non » de droite apparaissent d'abord sensibilisés par « l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne » (75 % contre 32 % à gauche). Néanmoins, « la situation économique et sociale » (66 %) et « la crainte d'une Europe libérale » (57 %) arrivent tout de même en deuxième et troisième position des motivations du « non » à droite, signe que les inquiétudes quant à la préservation du modèle social français ont largement débordés des rangs de la seule gauche syndicale.

On remarquera enfin qu'en ce début de campagne, contrairement à ce que d'aucuns annonçaient, la tentation d'un vote sanction ne constitue pas, pour l'instant, le principal moteur du « non ». En effet, l'action du Président de la République et du premier Ministre sont les arguments les moins cités par les partisans déclarés du « non », y compris à gauche.

La situation semble donc aujourd'hui relativement ouverte. Le « oui » bénéficie d'une bonne avance et peut s'appuyer sur l'argument massue de l'impossible retour en arrière ainsi que sur le principe de réalité de la construction européenne. Mais le « non », de par la pluralité de ses motivations, dispose d'une capacité de progression certaine.

Jérôme Fourquet
Directeur d'études
Département des études politiques
Ifop